

JEUDI 11 MARS

9h00 à 11h00

100% DÉMATÉRIALISÉE 

LANCEMENT

Mission d'appui au développement des Achats publics Circulaires et Environnementaux



PROGRAMME SOUTENU ET FINANCÉ PAR :



Direction régionale et
interdépartementale
de l'environnement et
de l'énergie
d'Île-de-France



PROPOS INTRODUCTIFS

Propos
introductifs

Jean-François LEGARET

Conseiller Régional

Président du GIP Maximilien



Joëlle COLOSIO

Directrice exécutive adjointe
des territoires de l'Ademe



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Claire GRISEZ

Directrice de la DRIEE Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et
interdépartementale
de l'environnement et
de l'énergie
d'Île-de-France

DÉCOUVRIR

La commande publique,
levier en faveur de l'économie circulaire

Découvrir

Catherine MONCEL

Journaliste

L'écho circulaire



Qu'est ce
que
l'Economie
Circulaire ?

Présentation de l'Économie Circulaire par le Ministère de la Transition Écologique

Découvrir

Qu'est ce
que
l'Économie
Circulaire ?



Découvrir

Marie OLIVE-OTTO

Cheffe du Bureau de la Transformation des
organisations et des modèles d'affaires

Ministère de la Transition écologique



Le cadre
réglementaire



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'économie verte et solidaire

Mission d'appui au développement des achats publics
circulaires et environnementaux
Intervention webinaire - 11 mars 2021

Le Plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAPD) 2021-2026

I. Les enjeux du PNAAPD

- Un plan quinquennal réalisé sous impulsion de la Commission européenne
- Une feuille de route nationale, visant à :
 - définir une stratégie nationale en matière d'achat durable
 - rassembler les acteurs, nationaux et locaux, concernés
 - mettre en œuvre et suivre des actions visant à favoriser l'intégration de considérations sociales et environnementales dans les marchés publics.
- Un troisième PNAAPD (2021-2026) en cours d'élaboration, dans un contexte où le levier constitué par l'achat public est de plus en plus prégnant (Convention citoyenne pour le climat, Plan de relance, etc.)

;

2. Le bilan du PNAAPD 2015-2020

» Bilan quantitatif :

- _ Clauses sociales : 10,2 % en moyenne sur 5 ans (contre un objectif de 25 %)
- _ Clauses environnementales : 13,6 % en moyenne sur 5 ans (contre un objectif de 30 %)

• Bilan qualitatif (sur la base d'une enquête menée par le CGDD au 1^{er} semestre 2020) :

Points positifs	Points à améliorer
A permis de fédérer les acteurs de la commande publique vers des mêmes objectifs et définitions	Des actions plus détaillées qui s'adaptent aux spécificités de chacun
A permis d'orienter les choix des acteurs et de développer la recherche autour de la commande publique durable	Des actions plus concrètes et opérationnelles
	Un suivi et une animation du plan renforcés

3. La méthode et le calendrier d'élaboration du PNAAPD 2021-2026

- **Une élaboration partenariale** du 3e PNAAPD, dans le cadre de 2 instances :
 - COFIL (CGDD, DAE, DAI Bercy, DGOS, UGAP)
 - Comité de rédaction (directions ministérielles, ADEME, Inter-réseaux Commande publique et développement durable, association d'élus, partenaires associés : UGAP, AVE, etc.)
- **La rédaction** d'un projet de Plan entre octobre 2020 et février 2021
- **Une concertation élargie et en ligne** sur le projet de Plan en mars (fédérations professionnelles, associations, etc.) avant une publication du Plan en avril / mai 2021.

4. Les principaux objectifs et actions du futur PNAAPD

- Des **objectifs transversaux** visant à favoriser :
 - La consolidation du réseau des acheteurs publics durables
 - La sensibilisation des acteurs, y compris des décideurs
 - La communication et les échanges, y compris avec les filières professionnelles
 - La formation des acheteurs
- Des **objectifs quantitatifs rehaussés** s'agissant de l'intégration de considérations sociales et environnementales dans les marchés... auxquels sont adossés des actions concrètes visant à **élaborer mais surtout à partager des outils**.
- Un objectif majeur visant à créer une **gouvernance** du PNAAPD afin d'impulser une stratégie ; de mobiliser les acteurs autour de sa mise en œuvre ; de la faire évoluer et de la suivre dans le temps.

5. L'articulation avec d'autres travaux / priorités du CGDD

- Guide S'engager dans une politique d'achat public "zéro déforestation«
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_politique_achat_public_zero_deforestation_18nov2020.pdf
- Une fiche « Etre acheteur et s'engager dans une démarche d'achats publics durables » comprenant un zoom sur la **Convention Citoyenne sur le Climat** et le levier des circuits courts dans la commande publique, notamment de nature alimentaire.
- **Article 15 du Projet de loi Climat et Résilience** (présentation en conseil des ministres début février)

;

L'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées (art. 58 loi AGECE)

I. Le dispositif général

- **Une obligation nouvelle créée par l'article 58** de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : les acheteurs de l'Etat, des CT et de leurs groupements doivent acquérir des **biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées**, dans des proportions fixées entre 20 et 100 % selon le type de produit
- Une mesure précisée par un **décret d'application** (examiné par le Conseil d'Etat – en cours de signature), qui détermine notamment la liste des produits concernés et les taux par type de produit.
- Un objectif général de faire de la **commande publique un levier de l'économie circulaire**, de contribuer à la prévention des déchets et à la préservation de l'environnement ; mais aussi un levier d'économie pour les acheteurs
- Un dispositif qui **a vocation à être évalué** (d'ici le 31 décembre 2022) et, le cas échéant, à évoluer

2. Les contours de l'obligation

- **Champ d'application :**
 - Les acheteurs de l'Etat, des CT et de leurs groupements (≠ établissements publics)
 - Les marchés de fourniture (≠ contrats de concession ; marchés travaux, services)
- **Calcul de l'objectif d'achat :**
 - Objectif exprimé en % du montant total HT de la dépense consacrée à l'achat de chaque produit ou catégorie de produit
 - Objectif calculé par année civile
- **Entrée en vigueur :** pour l'année 2021, les marchés publics de fournitures pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication avant la date de publication du décret sont exclus du décompte de la dépense sur le total de laquelle est calculée l'obligation.

3. Les définitions (art. L. 541-I du code de l'environnement)

- **Réemploi** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »
- *Ex. : mobilier de bureau, vêtements de seconde main, matériels informatiques d'occasion, etc.*
- **Réutilisation** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ». La réutilisation fait appel au processus défini comme « toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement. »

Ex. : téléphones reconditionnés, cartouches remanufacturées, équipements ménagers réparés, etc.

- Au-delà de ces définitions juridiques, s'agissant du réemploi ou de la réutilisation, on peut aussi évoquer les notions de marché de seconde main ou de seconde vie, de marché d'occasion, de reconditionnement ou de remanufacturage, etc.

3. Les définitions (art. L. 541-I du code de l'environnement)

- **Recyclage** : « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. »
- *Ex. : véhicules contenant des matériaux recyclés, matériels informatiques, bureautiques ou de reprographie comportant des matières recyclées, papier recyclé, etc.*
- Les produits intégrant des matières recyclées sont à considérer comme tels, **quelle que soit la part de matières recyclées qu'ils contiennent.**

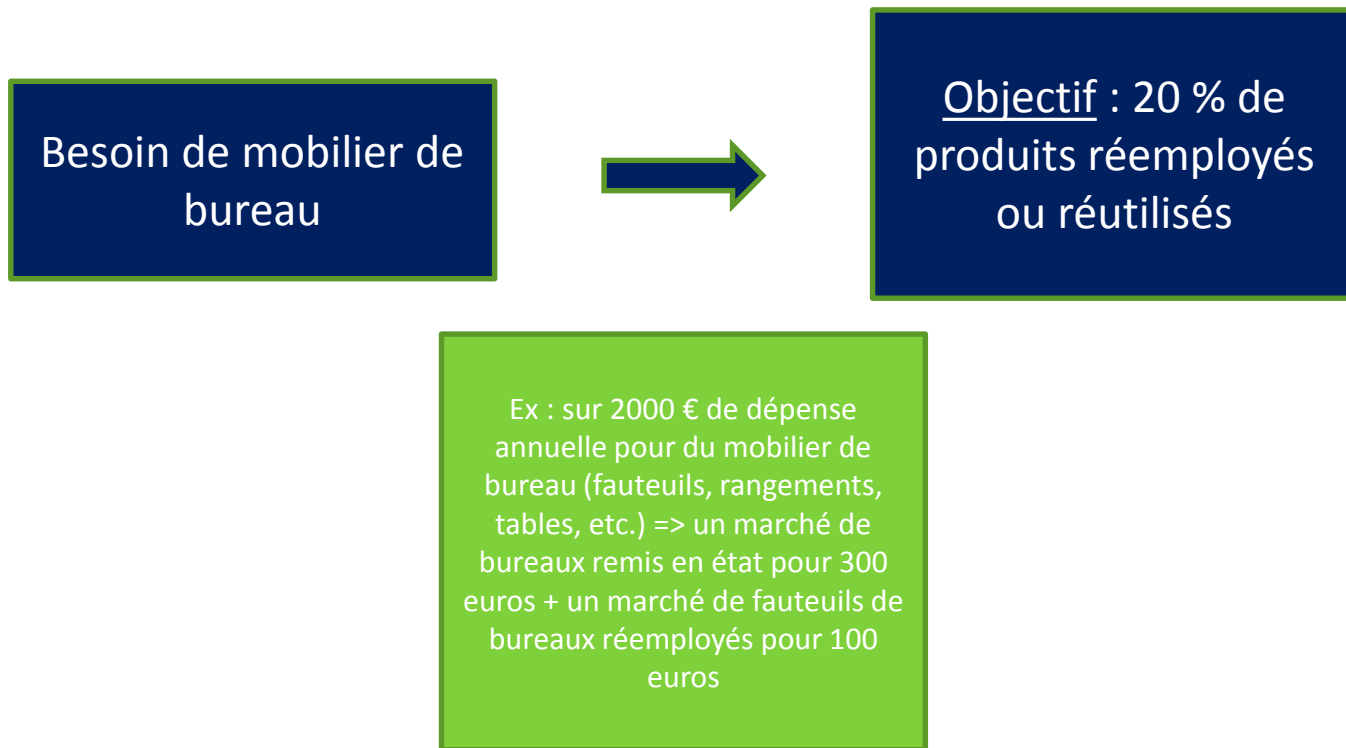
4. La liste des produits et les taux fixés

Produits ou catégories de produits	Objectifs
Vêtements, articles chaussants, vêtements de travail, linge, produits en cuir et textiles	20 % de produits réemployés ou réutilisés
Sacs d'emballage	20 % de produits réutilisés ou réemployés ou recyclés dont au moins 10 % de produits réemployés ou réutilisés
Imprimés, livres, papeterie etc.	40 % de produits recyclés
Machines, matériel et fourniture informatique, terminaux ordinateurs, accessoires, etc.	20 % de produits réemployés ou réutilisés
Photocopieurs et matériel d'impression offset, pièces et accessoires	20 % de produits réemployés ou réutilisés
Cartouches de toner et encre	20 % de produits réemployés ou réutilisés
Fournitures de bureau	20 % de produits recyclés
Papier d'impression et pour photocopie	40 % de produits recyclés
Téléphones mobiles et fixes	20 % de produits réemployés ou réutilisés

4. La liste des produits et les taux fixés

Équipement de transport et produits auxiliaires pour le transport (carrosseries, sièges, etc.)	20 % de produits recyclés
Bicyclettes et autres de la famille cycle	20 % de produits réemployés ou réutilisés
Jeux, jouets	20 % de produits réutilisés ou réemployés ou recyclés dont au moins 5 % de produits réemployés ou réutilisés
Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes Tables, armoires, bureaux et bibliothèques	20 % de produits réemployés ou réutilisés
Mobilier urbain	20 % de produits réutilisés ou réemployés ou recyclés dont au moins 5 % de produits réemployés ou réutilisés
Vaisselle, bouteilles, bocaux et flacons	20 % de produits réutilisés ou réemployés ou recyclés dont au moins 10 % de produits réemployés ou réutilisés
Appareils ménagers	20 % de produits réemployés ou réutilisés
Bâtiments modulaires préfabriqués	20 % de produits réemployés ou réutilisés

5. Clés de lecture des objectifs



Découvrir

Flora VIGREUX

Adjointe au chef du bureau économie,
statistiques et techniques de l'achat public,

Direction des Affaires Juridiques (DAJ) au
Ministère de l'Economie, des Finances et de
la Relance



Qu'est ce
que
l'Economie
Circulaire ?



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LANCEMENT MISSION ACHATS PUBLICS
CIRCULAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX **GIP**
MAXIMILIEN

**TRAVAUX DE CONCERTATION SUR
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

11 MARS 2021

1. Economie circulaire : de l'incitation aux obligations



Un levier transverse pour prendre en compte le développement durable

La commande publique est reconnue comme un levier pour le développement durable. Au-delà des obligations croissantes portant sur les achats responsables (ou durables), une diversité d'outils relatifs aux aspects économiques, sociaux et environnementaux sont à la disposition des acheteurs pour favoriser les pratiques et prestations les plus vertueuses, tout en préservant l'accessibilité des marchés publics aux TPE/PME. L'économie circulaire concilie la prise en compte de ces différents aspects.



du Recyclage



Aux
Multiples
« R »



Des obligations croissantes pour relever des défis urgents

L'obligation de prise en compte du développement durable date de 2006. Cette obligation incite à travailler en mode projet : réfléchir au besoin et à la façon dont le développement durable est pris en compte, créer le dialogue au sein des entités acheteuses et avec des partenaires, enrichir le sourcing, avoir une vision stratégique de A à Z, depuis la préparation du marché jusqu'à la fin de son exécution. Cette démarche permet à l'acheteur de justifier de son obligation de prise en compte du développement durable.

- **Schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER):** « Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. » suivi annuel.
- **Obligations pour les acheteurs de l'Etat et incitatives pour tous (politique d'exemplarité):** circulaire fév.2021 relative aux « Engagements de l'État pour des services publics écoresponsables », FREC 2018
- **Obligations croissantes visant à privilégier l'EC (Principe général + interdiction du plastique + précision sectorielles) :** LTECV 2015, Loi EGALIM 2018, Loi AGEV 2020
- **Enjeux renforcés par la crise:** Plan de relance sur le verdissement de l'économie
- **Convention climat:** projet de loi climat et résilience

2. Travaux de concertation



Rôle de la DAJ Bercy et de l'OECP

■ 1ère sous-direction DAJ: Droit de la commande publique

- Bureau 1A : Réglementation générale de la commande publique
- Bureau 1B : Conseil aux acheteurs
- Bureau 1C : Economie, statistiques et techniques de l'achat public

■ Bureau Economie, statistiques et techniques de l'achat public

- Pilotage de l'Observatoire économique de la commande publique:
 - instance officielle de concertation acheteurs/entreprises
 - animation de GT: acheteurs/entreprises, études
 - Recensement économique des marchés publics:
- Expertises : dematérialisation, accès TPE/PME, innovation, aspects sociaux, environnementaux, prix, participation à des guides d'autres administrations...



Information dédiée au développement durable



<https://www.economie.gouv.fr/daj/achats-publics-responsables>

- rappel des principes, renvoi vers des publications officielles

ex : guide GEM commande publique et climat 2016 (illustrations voirie, réduction coût cycle de vie)

- autres ressources utiles pour échanger des bonnes pratiques et être accompagné

liens vers plateforme d'échanges RAPIDD, réseaux d'acheteurs dédiés, futur PNAAPD

- PPT achats responsables téléchargeable pouvant être décliné donnant quelques pistes:

ex: créer un cadre global propice pour atteindre les objectifs de DD

- PHASE AMONT: Identifier les politiques publiques portées par l'entité et les compétences transverses, se renseigner sur l'état de l'art et identifier les axes d'améliorations (cartographie, programmation achats, sourcing...)
- PHASE DE CONSULTATION ET D'EXÉCUTION: préconisations sur l'accès des TPE/PME (allotissement, simplification administrative, pondération des critères équilibrées, pilotage du contrat, faciliter la trésorerie)
- A venir (projets): diffusion notice décret AGECE, guides agriculture restauration collective, guide DAE de l'achat public« Réussir son achat responsable »

Futurs CCAG: + de développement durable

- Objectifs
 - Renforcer la sécurité juridique et l'équilibre des relations contractuelles durant la phase d'exécution des marchés publics (MAJ CCAG 2009/2014);
 - Faire des CCAG un instrument de politique publique au service de l'accès des PME aux marchés publics et des achats durables
- Calendrier :
 - Consultation des parties prenantes au printemps 2019 ;
 - Lancement des groupes de travail le 16 septembre 2019 (Travaux, FCS, PI, MI, TIC, Maîtrise d'œuvre) dont 1 dédié au développement durable;
 - Consultation publique du 15 janvier au 5 février 2021
 - Objectif: entrée en vigueur au 1er avril 2021 avec dispositions transitoires + notices/guides.

Exemples de clauses EC des futurs CCAG (projet)

- **Clauses environnementales: des engagements et des incitations adaptés selon les CCAG**

- **Emballages :**

- obligation pour le titulaire d'utiliser des contenants réutilisables, recyclés, recyclables ou réemployés et des collecter en vue de leur recyclage ou réutilisation (sauf règles sanitaires/hygiène)
- Incitations à réduire les quantités, en volume et en poids, privilégier la livraison en vrac plutôt que par unité distincte (si compatible avec les besoins de l'acheteur et les spécificités des produits)

- **Enrichissement clause gestion des déchets: obligation de produire des justificatifs de traçabilité du traitement des déchets et pénalités**



- **Clause d'insertion sociale**

Introduction, dans tous les CCAG, d'une clause précisant les obligations du titulaire, les publics éligibles, les pénalités, lorsque les documents particuliers du marché prévoient une clause sociale d'insertion sociale (pourcentage d'heures...)

EC dans le projet de guide sur les aspects sociaux (OECP)

▪ Objectifs

- MAJ guide 2018 : regroupant 3 guides sur l'insertion des personnes éloignées de l'emploi
- enrichir les concessions, marchés réservés (modif la loi ASAP), appui CCAG et crise sanitaire
- Ouverture au-delà de la thématique insertion à d'autres aspects sociaux :
 - Lutte contre les discrimination et égalité Femme Homme
 - Achats éthiques et équitables
 - **Economie circulaire et innovation sociale**

▪ Organisation et Calendrier

- Lancement septembre 2020/publication prévue avant l'été
- Co-pilotage : DAJ-DGEFP-DAE
- 1 comité permanent + 4 GT : réseaux, acheteurs, institutions, acteurs du social, fédé pro

EC dans le projet de guide sur les aspects sociaux

■ Economie circulaire et économie sociale et solidaire

- un levier de développement économique pour le tissu des TPE-PME et des acteurs de l'ESS: recycleries, associations caritatives, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et structures du secteur du travail protégé et adapté (STPA), entreprises de l'ESS au sens large (article 1er loi ESS).



■ Economie circulaire et innovation

- Une opportunité pour expérimenter les marchés dits « innovants »: expérimentation en cours jusqu'à fin 2021 sur les achats innovants inférieurs à 100 000 euros...
- Des innovations « sociales » ?





Suivi statistiques de l'OECF

■ Responsable de la collecte des données de recensement de la commande publique (attribution)

- Objectif: analyser et diffuser les données chiffrées de la commande publique en France: montants notifiés/accès des TPE-PME/ conditions d'exécutions sociales et environnemental (suivi du PNAAPD).
- Obligation de déclaration : tout acheteur, tous marchés supérieurs à 90 000 € HT (dès 25 K € expé. achats « innovants ») + avenants + sous-traitance (avant avril/mai 2021 pour 2020)
- Modalités principalement REAP (équipe dédiée à l'accompagnement), mais aussi PES marchés, API AIFE...
- En cours: projet convergence données de recensement/données essentielles (Open data): + de simplification, de transparence (Plan transformation numérique commande publique)

■ Nouveau décret article 58 Loi AGEF du 9 mars 2021: collecte de la part des dépenses (exécution)

- Objectif: suivi quantitatif, alimenter le bilan
- Obligation de déclaration annuelle: certains acheteurs, part des dépenses consacrées à l'achat des produits ou catégories de produits listés dans le décret (sauf cas prévus par la loi)
- Modalités : seront fixées par arrêté (retours terrains ?)



OSER LES ACHATS PUBLICS CIRCULAIRES

Présentation du Programme MACE



- Sandrine BOUSQUET, Directrice adjointe
- Manon PORQUET, Cheffe de projet MACE



LE GIP MAXIMILIEN EN QUELQUES MOTS

Portail régional de l'Administration numérique territoriale en Île-de-France ...

... et le Réseau francilien des achats responsables



Rendre les marchés
publics plus accessibles
aux entreprises



Optimiser les usages
numériques



Développement des
achats responsables

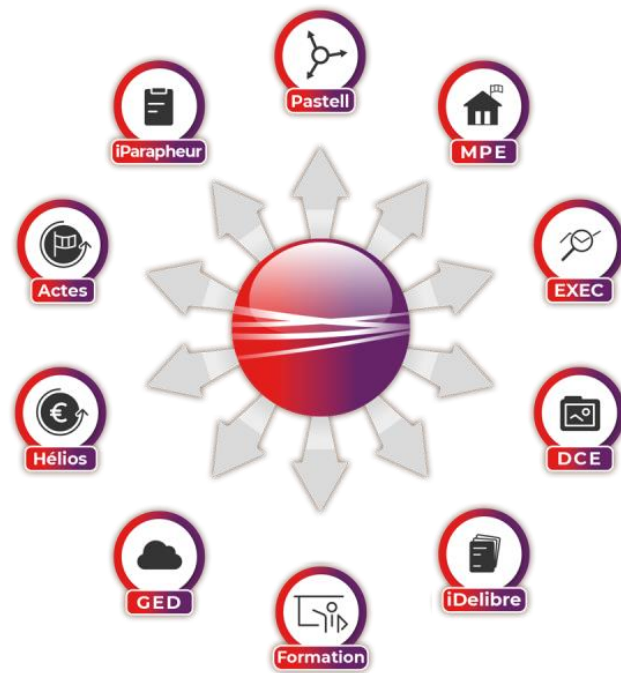
Depuis 2016 : Porteur de la MACS

Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales
dans les Marchés Publics

Oser les achats publics circulaires

Le GIP Maximilien

- Service public régional de l'Administration numérique territoriale en Île-de-France
- 370 collectivités et acheteurs publics membres
- 11 000 marchés publics en 2020
- 11 milliards d'achats publics en 2020
- Une gouvernance partagée
- Des principes de solidarité et de péréquation



Nous vous donnons RV le :

6 mai prochain de 10h30 à 12h00

pour un évènement dédié à
l'Administration Numérique en Île-de-France



II.

LA MISSION MACE

Une ambition

Apprendre et co-construire
la commande publique circulaire

Trois objectifs

1

Accompagner les
acheteurs publics à inté-
grer l'économie circulaire
dans les stratégies d'achat

2

Valoriser les actions
de l'écosystème de
l'économie circulaire
en Île-de-France

3

Développer les liens
entre les acheteurs pu-
blics et les opérateurs
économiques

Pour qui et avec qui ?

- **La cible prioritaire :** Toute entité francilienne soumise au Code de la commande publique
 - Les acheteurs
 - Les directions opérationnelles
 - Les élu(e)s



- **Les partenaires :**
 - Les experts (Bureaux d'étude, éco-organismes, ...)
 - Les réseaux franciliens et pôles de compétitivité
 - Les fédérations et syndicats professionnels
 - Les opérateurs économiques

Programme soutenu par :

Oser les
achats publics
circulaires

Les segments
d'achat
prioritaires

2021



S1 Bâtiment

S2 Fournitures et mobilier de bureau
Equipements électriques et électroniques



2022



S1 Vêtements professionnels / EPI

S2 Boucle alimentaire



● Socle commun : formation à la commande publique circulaire

Présentation du programme

Formation initiale à la commande publique circulaire

Programme :

- Présentation des 7 piliers de l'économie circulaire et ses enjeux sur l'achat public
- Décryptage de la réglementation associée et des leviers juridiques
- Les clés pour développer une commande publique circulaire
- Tour d'horizon et retour d'expériences

Quand : 2 fois par an : Première session en mai

Durée : 1 journée en présentiel ??

Public : Tous les acteurs soumis au code de la commande publique



Un parcours, c'est quoi ?

Objectifs : maîtriser les enjeux spécifiques à chaque segment d'achat et engager des actions

Programme :

- Webinaire générique de présentation
- Réunion d'informations et d'échanges
- Conseils minutes
- Parrainage

Boîte à outils à construire et à partager :

- Charte d'engagement
- Cartographie des acteurs
- Des bases de DCE
- De nouvelles clauses techniques et administratives
- Guides et Fiches techniques

Durée : 1 semestre environ

Public : les acheteurs débutants ou confirmés !



Un parcours, comment cela se passe ?

Oser les
achats publics
circulaires

Présentation
d'un parcours

1



Un webinaire
de démarrage

2



Des séances
collectives



en Binôme



Individuelle

3



Co construction
d'une boîte
à outils

4



Un webinaire
de restitution

Et maintenant ...

Comment participer au programme ?

- Répondre au questionnaire qui sera envoyé à tous les participants
- Nous suivre sur les réseaux sociaux :



- Contacter notre Cheffe de Projet : Manon Porquet
manon.porquet@maximilien.fr

Oser les
achats publics
circulaires

Présentation
du
programme

S'INSPIRER



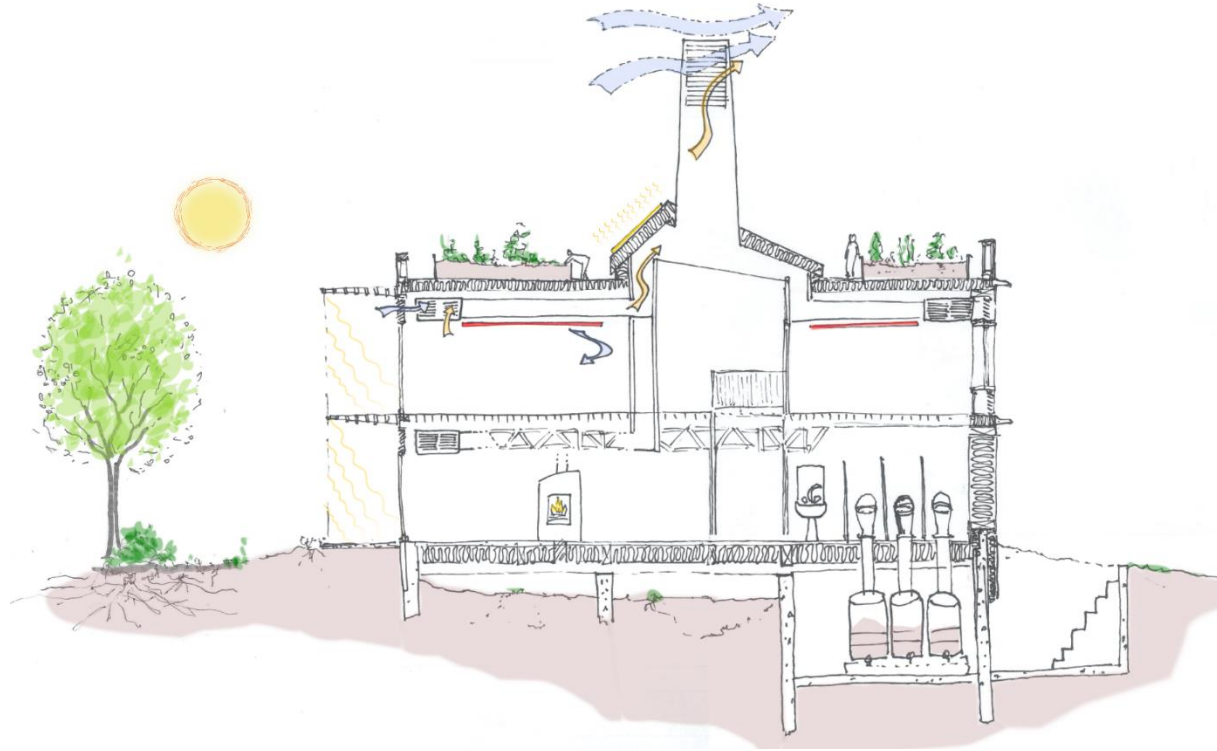
Retour d'expérience francilien

- Emmanuel PEZRES, Directeur recherche et Innovation – Architecte, Ville de Rosny-sous-Bois
- Laurent PEREZ, Directeur d'Ekopolis



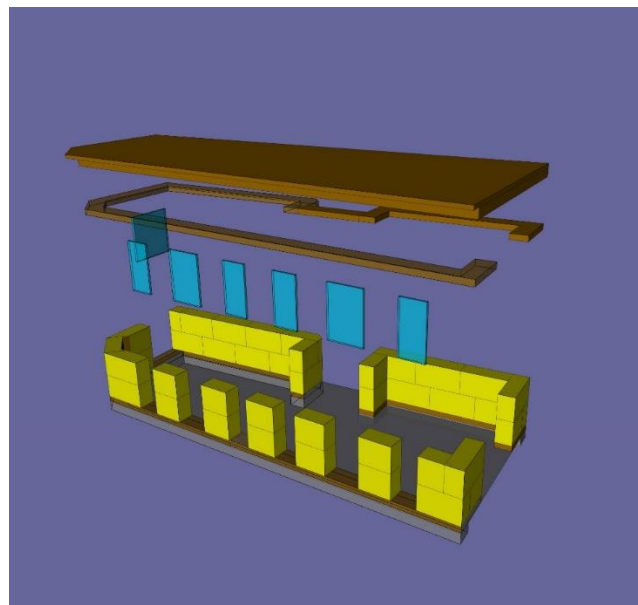


Felix Eboué childcare centre



Felix Eboué childcare centre







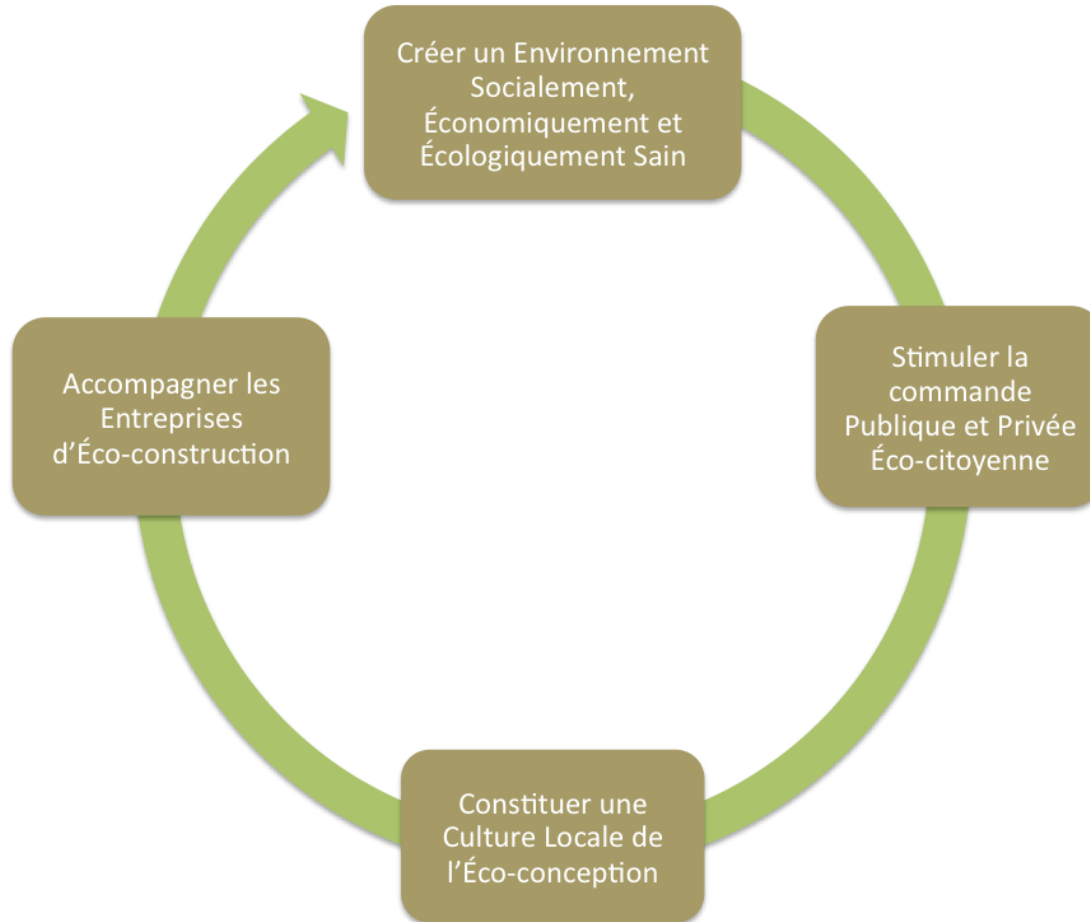








DÉPENSER OU CRÉER DE LA VALEUR ?





ekopolis

Pôle de ressources francilien
pour l'aménagement
et la construction durables



Métropole
du Grand Paris



Les
c|a.u.e
d'Île-de-France





4 activités

INFORMER

15.000 visiteurs/mois sur ekopolis.fr
7000 abonnés
250 OP remarquables
1500 documents en ligne

FORMER

biosourcés, économie circulaire, gestion des
eaux pluviales, énergie, Santé...

ANIMER UN RESEAU

20-30 evts/an pour 3000 participants/an

ACCOMPAGNER

Démarche Quartiers/Bâtiments durables
franciliens
70 opérations en cours



La démarche Bâtiments durables franciliens

*L'intelligence
collective pour
mieux bâtir*



Métropole
du Grand Paris



Le cadre de travail est basé sur 3 piliers

1. Un accompagnement *prog. / conception / réalisation / exploitation*
2. Une évaluation
3. Un lieu d'échanges et de partage



Les apports de la démarche

Un cadre de travail commun :

Se fixer des objectifs

- Eclairés, ambitieux, réalistes
- Adaptés au contexte de l'opération
- Progressifs : 4 niveaux d'ambitions

Être accompagné pour suivre leur mise en œuvre

- De la programmation jusqu'en exploitation.
- Bénéficier de la contribution de professionnels et de Rex ;

Valoriser les efforts consentis sur l'opération

- Rex et communication auprès du réseau Ekopolis ;

Se former personnellement aux bonnes pratiques

et élargir son réseau pour les prochaines opérations d'équipement



Ils nous font confiance

Bailleurs
sociaux



Privés

Ils nous font confiance

Communes & EPCI



Organismes publics

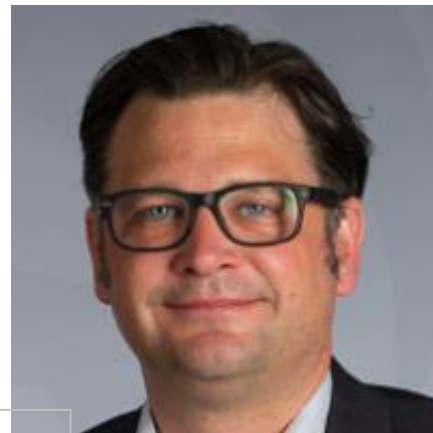


CONCLUSIONS

Sylvain RAIFAUD

Conseiller Métropolitain

Métropole du Grand Paris



Valérie PÉCRESSE

Présidente de la Région
Île-de-France



MERCI DE VOTRE ATTENTION

GIP MAXIMILIEN

2 rue Simone Veil
93 400 Saint Ouen sur Seine

01.84.74.13.60
contact@maximilien.fr
www.maximilien.fr

Vos Contacts :

manon.porquet@maximilien.fr
sandrine.bousquet@maximilien.fr